

COMMUNE DE SARRY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2026

Ouverture de la séance à 19h30 par M. MAILLET - MAIRE**2026-05-01 - Procès-verbal des délibérations de la réunion du 7 avril 2026 & désignation d'un secrétaire de séance**

M. MALBLANC demande si le problème récurrent rencontré à l'école maternelle, concernant le matériel de reprographie sera résolu rapidement et en tous cas pour la rentrée de septembre – Il lui est indiqué que des solutions sont actuellement en cours d'examen et qu'une acquisition ou décision ne peut se faire sans concertation avec la Commune de Moncetz Longevas.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07/04/2026 est adopté à l'unanimité (**0 abs, 0 contre, 18 pour**)

* * *

Etaient présents : M. Hicham CHAHDI, M. Cyril CHARLIER, Mme Gwendoline CASTAGNOLI, Mme Pauline CENTINEO, Mme Catherine COLIN-HAYART, M. Stéphane DOMMANGE, M. Bertrand FLORES, Mme Céline GUERSILLON, M. André LEBLANC, M. Mathieu MALBLANC, Mme Claudine MAURY, M. Jérémy MAUUIRIN, Mme Catherine MENARD, M. Jim MORARD, Mme Sylvie RREGNIER, M. Laurent TAPIN, Mme Anne TONNEAU,

Mme Ingrid SGARD-BLANQUET arrive à 19h35

Désignation du Secrétaire de séance : M. Icham CHAHDI

* * *

Ordre du jour de la réunion

Désignation d'un délégué du Conseil Municipal et d'un délégué représentant les agents au CNAS

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Commission de contrôle des listes électorales – Désignation de 5 membres

Détermination des orientations en matière de formation des élus et fixation des crédits ouverts

Consorts BERTHELOT – reprise d'une concession de cimetière – remboursement

Groupeement de commande avec convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage -Etude de déconnexion et de désimperméabilisation des bâtiments public

Remboursement de frais à un élu (renouvellement de nom de domaine)

Autorisation d'ester en justice - Commune de Sarry c/Association Champagne Ardenne Nature Environnement

Commission du Personnel – diffusion des comptes-rendus aux élus non membres

2026-05-02 - Désignation de délégués au CNAS

Conformément au règlement de fonctionnement du CNAS applicable au 06/03/2026, chaque collectivité adhérente est représentée par un délégué pour le collège des élus et doit désigner un correspondant représentant le collège des bénéficiaires.

M. le Maire propose les candidatures de Mme Céline GUERSILLON – en tant que déléguée « élu » et Mme STRAUSS pour le personnel –

ADOpte A L'UNANIMITE – Réunion 1 fois par an où les élus sont invités. Pour le reste, les démarches se font en ligne

2026-05-03 -Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

M. le Maire propose la candidature de M. Eric DELHEMME

M. CHARLIER demande pourquoi cette désignation – Il lui est indiqué que M. DELHEMME est une personne « locale» qui de surcroit habite près de Sarry et a longtemps exercé au sein des services de la Préfecture de la Marne

M. le Maire donne lecture de la liste qui lui a été communiquée par l'Association des Maires

Pour information, Mme DELHEMME est bénévole à la bibliothèque de Sarry

M. CHARLIER à la première lecture du document, souhaite proposer la candidature de Mme ESTERMANN en tant que suppléante

Il est donc proposé les candidatures de M. DELHEMME et Mme ESTERMANN

ADOpte A L'UNANIMITE

2026-05-04 - Commission de contrôle des listes électorales – 5 membres à désigner

Dans chaque commune les membres de la Commission de contrôle sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

La Commission de contrôle s'assure de la régularité de la liste électorale, a accès à la liste des électeurs inscrits dans la Commune extraite du répertoire électoral unique (REU)

M. le Maire indique que 5 membres doivent être désignés, qu'il a reçu les candidatures de

M. Jérémy MAUUARIN (retire sa candidature)

Mme Claudine MAURY

Mme Catherine COLIN-HAYART

Mme Anne TONNEAU

Mme Catherine MENARD

M. Mathieu MALBLANC

ADOpte A L'UNANIMITE

2026-05-05 - Détermination des orientations en matière de formation des élus et fixation des crédits ouverts

Une somme de 400 € par an est allouée à chaque élu au titre du DIF limité à 800 € – Un panel de formation est proposé via l'association des maires de la Marne – Une formation extérieure dès lors qu'elle est agréée peut être sollicitée (par courrier auprès de M. le Maire)

La collectivité fixe en parallèle une somme annuelle – pour 2026 - 1000 € ont été inscrits au budget

Rappel pour l'utilisation du DIF il faut s'y prendre 15 jours au moins à l'avance pour déclencher les droits

Mme TONNEAU indique qu'il convient d'apporter auprès de la collectivité les attestations de formation (demandées par la trésorerie pour règlement)

M. CHARLIER demande s'il y a séparation des DIF salarié et élu. Il lui est répondu par l'affirmative.

Le Maire donne des explications sur l'utilisation du DIF ainsi que les formations possibles.

ADOpte A L'UNANIMITE

2026-05-06 - Consorts BERTHELOT – reprise d'une concession de cimetière – remboursement

M. le Maire indique que les consorts BERTHELOT ont souhaité remettre à la commune, la concession qu'ils ont achetée en 2007– Ils ont déménagé de la Commune et ne souhaite plus aujourd'hui en disposer

Le remboursement établi au prorata s'élève à 528 €

ADOpte A L'UNANIMITE

2026-05-07 Groupement de commande avec convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage -Etude de déconnexion et de désimperméabilisation des bâtiments publics

M. le Maire indique qu'il y a possibilité d'adhérer au groupement de commande (avec la Communauté d'Agglo) – afin de procéder aux études de désimperméabilisation de biens publics tels que gymnase, écoles, salle des fêtes

Le centre commercial est-il concerné par ces études ? (Mme MENARD) – pas de zone de récupération proche – Il est indiqué que le centre commercial n'est pas éligible (seuls les bâtiments publics sont concernés)

S'agissant de l'Eglise, la faisabilité sera à examiner avec les services de la communauté d'agglo

Il s'agit d'un groupement de commande (adhésion) pour les études – si des travaux sont à effectuer, il y aura forcément une délibération du Conseil Municipal

Pour information, la mutualisation par le biais de ce groupement de commande permettra dans un premier temps de réaliser avec plusieurs communes adhérentes, les études, qui doivent dépasser les 10000 € afin de pouvoir envisager les demandes de subventions auprès de l'agence de l'Eau

ADOpte A L'UNANIMITE

2026-05-08 - Remboursement de frais à un élu (renouvellement de nom de domaine)

M. FLORES présente le projet de délibération (M. le Maire étant sorti de la salle au moment de cette présentation)

« Dans le cadre du renouvellement de l'hébergement du nom de domaine de la Commune (sarry-champagne.net), M. le Maire a avancé les fonds d'un montant de 105.30 € qu'il convient de lui rembourser.

Mme Céline GUERSILLON – Adjointe aux Finances est chargée du suivi de ce remboursement et est autorisée à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce remboursement

0 abs, 0 contre, 18 pour

ADOpte A LA MAJORITE (18 votants)

2026-05-09 Autorisation d'ester en justice - Commune de Sarry c/Association Champagne Ardenne Nature Environnement

Présentation par M. FLORES de la délibération rappelée ci-dessous (M. MAILLET est sorti au moment de cette présentation).

M. MALBLANC interrompt M. FLORES pour lui indiquer qu'il souhaite sortir en compagnie de M CHARLIER se considérant comme intéressés indirectement par la délibération à venir mais M. FLORES indique vouloir finir sa phrase et qu'il va ensuite proposer aux personnes intéressées de quitter la salle.

Puis, M. FLORES indique que les personnes intéressées par le recours de l'Association susvisée sont priées de sortir, ainsi MM. MALBLANC et CHARLIER sortent avant que les débats aient lieu.

Mme MENARD indique qu'il s'agit d'un conflit d'intérêt notamment par le fait que le cabinet d'avocats choisi représente également l'EARL MAILLET-DURIN – cette décision pose question également par le fait que ce soit un Cabinet Parisien (réponse ce sont deux avocats distincts et spécialistes en la matière qui gèrent les dossiers) - Mme CENTINEO demande si une consultation a été faite auprès d'autres Cabinets (réponse NON) – Mme MENARD indique que non seulement le coût de la convention est élevé mais qu'à celle-ci s'ajouteront les frais de déplacement puisque Cabinet Parisien...

Un membre du Conseil Municipal demande combien la procédure précédente a coûté à la collectivité. La réponse faite est de 16426 €.

Il est indiqué que pour éviter d'engendrer un réexamen du dossier dont le coût est déjà particulièrement élevé pour la Commune 16426 € (Mme TONNEAU indique qu'un changement d'avocats sous entendrait que le coût serait bien plus onéreux pour la Commune)

Mme MENARD indique que le Cabinet choisi gère les dossiers de la Commune et celui de l'EARL MAILLET DURIN et donc une remise en cause de l'impartialité des deux avocats

Il y a les intérêts de la Commune et les intérêts personnel de la société (mm notions / mm affaire)

Il y aura une facturation ????? à retirer

Enfin, M. le Maire a reçu délégation – c'est donc en toute transparence qu'il a décidé de proposer aux membres du Conseil Municipal cette délibération qui aurait pu simplement faire l'objet d'une information auprès du Conseil lors de la séance prochaine organisée en Juin prochain

Convention : 2500 € HT / et 180 € honoraires (lecture des montants de la convention)

0 abs, 2 contre, 14 pour - ADOpte A LA MAJORITE

MM MALBLANC, CHARLIER et MAILLET reviennent dans la salle

2026-05-10 - Commission du Personnel – diffusion des comptes-rendus aux élus non membres

M. le Maire indique qu'au-delà de la réglementation, dont les articles L 2121-3 du CGCT, et au regard de la protection de l'identification d'une personne (RGPD) et de la loi CADA, il propose ainsi la diffusion d'une version anonymisée des comptes rendus qui devra être limitée aux informations non nominatives et à l'organisation des services.

La version du compte rendu communiquée aux membres du Conseil Municipal devra avoir été entérinée par M. le Maire, et devra supprimer toutes les données personnelles, noms, situations individuelles et détails identifiants), et ne comporter que les décisions collectives, évènements, budgets (inscription budgétaire) et organisation de services.

M. MALBLANC s'interroge de la nécessité de cette décision...puisque via la CADA tous les documents sont communicables – Il indique également avoir appris par l'intermédiaire de ses enfants scolarisés sur Sarry, du recrutement d'une nouvelle personne...Que parallèlement l'effectif porté à 24 personnes au sein de la structure pose question auprès de certains Sarrysiens

Mme REGNIER indique que des informations sont régulièrement communiquées via le « SARRYSIEN » sur les agents de la collectivité – que les délibérations se rapportant au tableau des effectifs font également l'objet d'une présentation en Conseil Municipal

Pour information, il y aura bien 2 comptes rendus – un communicable et l'autre non « interne » à la Commission –

Il y aura une réunion de présentation de l'ensemble du personnel à l'ensemble des Conseillers Municipaux (en attente d'une date)

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

Lors du prochain CM il conviendra de voter le nouveau règlement intérieur – Il est proposé la création d'un groupe de travail

MME TONNEAU

MM. MAILLET, FLORES, LEBLANC, TAPIN, CHARLIER

Une version word a été demandée - elle sera adressée aux membres du groupe de travail dans les prochains jours

En parallèle, l'AMF va proposer dans les prochains jours une version de règlement intérieur

PREMIERE REUNION DE TRAVAIL
SECONDE REUNION

MERCREDI 13 MAI 2026 à 18h00 – Salle du Conseil
JEUDI 4 JUIN 2026 à 18h30 – Salle du Conseil

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 15/06/2026

Le Maire rappelle les quelques évènements du calendrier (adressé par mail à l'ensemble des membres du CM)

Cérémonie du **8 Mai 11h00** au Monuments aux Morts de Sarry
Verre de l'amitié Salle du Colombier

Dimanche 10 Mai 2026 – Marché de Printemps organisé par la collectivité de 8h00 à 13h00 (mise en place par Jérémy et Jim) énumération des professionnels qui seront présents

Boite à livres inauguration **Samedi 9 Mai 2026 à 11h00** (rdv sur place avec le Kiwanis — BAL offerte -)
Boite à livres – Centre commercial (Mme CENTINEO indique qu'une BAL pourrait être installée sous les arcades du Centre) il lui est indiqué qu'en effet, ce serait une belle opportunité mais qu'il faut trouver le matériel adéquat

RAPPEL du calendrier des mariages 2026

Question écrite de Mme MENARD – indemnité cumulée cac/commune – exo de charges – demande de révision du taux appliqué pour l'indemnité du Maire

Nommé Conseiller communautaire délégué aux ressources en eau et GEMAPI ; Une indemnité d'environ 200 € sera versée à M. MAILLET

Mme MENARD indique que si effectivement M. MAILLET a « baissé » le taux de son indemnité de Maire, celle au titre de la communauté d'agglo se cumule et qu'en conséquence les exonérations de charges ne seront pas effectives
Environ 617 € par mois de charges patronales / + les charges salariales

Mme MENARD suggère une diminution du montant de l'indemnité du Maire afin que les exonérations puissent courir

M le Maire indique que la quantité de travail reste la même

Une simulation sera à réaliser afin d'examiner les assiettes de coef. Max à appliquer pour l'ensemble des exonérations.

Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion de Conseil et dès lors que les indemnités de la communauté d'agglomération seront rendues exécutoires

VISITES AU SEIN DES SERVICES CANTINE et PERISCOLAIRE (accompagnement par Mme Céline GUERSILLON)

M. CHARLIER le 12 mai

M. CHAHDI le 21 mai

MME CENTINEO le 28 mai

MME HAYART le 5 juin

DIVERS

- Inauguration du Cabinet du Docteur GILQUIN SAMEDI 2 MAI 2026 – début activités 07/05/2026
- S'agissant du cabinet ophtalmo : ouverture prévue début juillet
- Information départ prochain de la Caisse d'Epargne – le distributeur devrait rester en place jusqu'en juillet (négociations à mener avec la Caisse d'Epargne pour prolonger) – des études sont en cours avec des prestataires
- Boite à Pizzas (fabrique de CHARLEY) – le permis a été refusé (avis ABF couleur/et projet disproportionné par rapport à l'insertion dans le site) – un nouveau dossier va être prochainement déposé
- Lotissement Vignes 4 – quelques travaux de finition sont en cours dont désimperméabilisation parkings
- Brocante 2026 : DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026
- Céline GUERSILLON indique qu'aucune personne extérieure ne s'est positionnée sur la Commission des affaires sociales (réunion MERCREDI 6 MAI 2026 18H00)

Calendrier 2026 modifié joint à la présente

La séance est levée à 21h05

Le Maire

Le Secrétaire,

Hervé MAILLET

Icham CHAHDI

DIF

Petit mémo ... pour en profiter, quelques étapes simples :

1/ Je crée mon identité numérique La Poste ou France Identité exclusivement (sauf si j'en ai déjà une)

2/ Je crée mon compte formation (sur Mon Compte Formation)

3/ J'utilise mes droits pour m'inscrire

Téléchargez le guide pas à pas pour vous accompagner dans vos démarches : [Guide DIF Élu](#)

Consultez votre solde à tout moment sur la plateforme officielle : www.moncompteformation.gouv.fr

Retrouvez [toute notre offre de formation éligible ici](#). Nos sessions sont ouvertes, pour vous permettre de lancer votre nouveau mandat avec confiance et efficacité.

[Inscrivez-vous](#) sans attendre et faites de vos droits à la formation un véritable levier d'action pour réussir votre mandat !